

Image not found or type unknown



Recours en cas de vices cachés

Par **val**, le **02/02/2011** à **22:20**

Bonjour, nous avons acheté une maison il y a presque 1an et nous le regrettons amèrement. en effet depuis notre emménagement nous n'avons que des mauvaises surprises : humidité, moisissures, difficultés a chauffer la maison qui ne fait pourtant que 70m2 habitable et perte d'énergie considérable qui nous a valu une facture d'électricité de 1700€. nous souhaitons donc savoir si nous avons la possibilité d'avoir un recours dans ce cas car nous considérons que nous nous sommes fait arnaqué et nous avons peur de nous ruiner pour cette maison surtout que nous n'avons pas de grands moyens financiers. merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/02/2011** à **23:24**

Le vice caché se prouve. - l'humidité : d'où vient-elle ? - d'où vient cette perte d'énergie ? - la maison est vieille ?